

G.I.E A.C.M CARAÏBES

CENTRE COMMERCIAL - CARREFOUR MARKET

BOISRIPEAUX N° 3,97139 LES Abymes SIRET : en cours

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

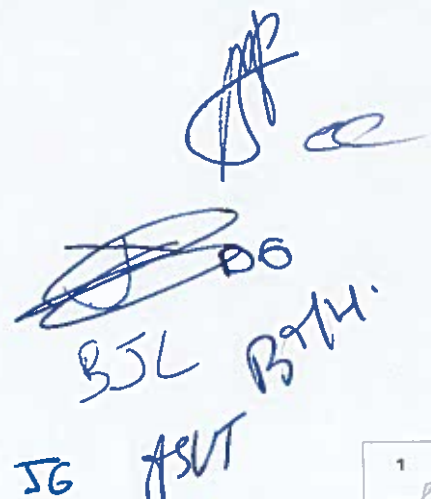
EN DATE DU 08/01/2024 L'an deux mille vingt-quatre, le huit janvier à 19 heures a eu lieu l'Assemblée Générale Extraordinaire de la G.I.E A.C.M Caraïbes au Capital de 600,00 euros, immatriculée (en cours)

En son siège social, avec comme ordre du jour :

- La nomination du directeur du groupement
- La nomination du bureau du comité directeur
- Le Fonctionnement opérationnel de la G.I. E
- L'intégration, le fonctionnement et le défraiement des entreprises membres

Etaient présents :

- Madame Marie - Hélène BORNE associé à 16,66 % des parts titulaire de 10 actions d'une valeur nominale de 10,00 € constituant le capital social de 600,00 €
- Monsieur Johanny GELABALE associé à 16,66 % des parts titulaire de 10 actions d'une valeur nominale de 10,00 € constituant le capital social de 600,00 €
- Monsieur Jérôme GEOFFROY associé à 16,66 % des parts titulaire de 10 actions d'une valeur nominale de 10,00 € constituant le capital social de 600,00 €
- Monsieur Dimitri GLADONE associé à 16,66 % des parts titulaire de 10 actions d'une valeur nominale de 10,00 € constituant le capital social de 600,00 €
- Monsieur Pierre LOMBA associé à 16,66 % des parts titulaire de 10 actions d'une valeur nominale de 10,00 € constituant le capital social de 600,00 €
- Madame Angéla SERVA associé à 16,66 % des parts titulaire de 10 actions d'une valeur nominale de 10,00 € constituant le capital social de 600,00 €
- Monsieur Keeton CAMON membre partenaire
- Monsieur Boris Jeanne- Louise membre partenaire


Handwritten signatures and initials: BSL, BTH, JG, ASUT, and a signature with '06' next to it.

Nomination du (de la) président (e) de séance :

Madame Angéla SERVA est nommé Présidente de la présente Assemblée Générale Extraordinaire. L'ordre du jour étant évoqué, la Présidente met aux voix l'adoption des résolutions suivantes :

Première Résolution :

La nomination du directeur du groupement :

Il a été décidé de nommer pour une période de 3 ans (trois ans) renouvelable en AG **Mr Pierre LOMBA directeur du groupement.**

Il se substituera à la présidente en cas d'empêchement, de démission ou de décès en attente du prochain conseil d'administration. Il dispose des mêmes pouvoir organisationnel, administratifs et financière que la présidente. Il devra mettre en place une organisation de fonctionnement de la G.I.E.

Monsieur **Pierre LOMBA** membre associé de la G.I.E, A.C.M Caraïbes, représentant de **Ingénierie Alimentaire Outremer** reste le partenaire privilégié dans son domaine de compétence de **Traiteur** de A.C.M Caraïbes et en cas d'indisponibilité de ses services, il devra proposer un prestataire dont il aura la maîtrise de fonctionnement, de l'organisation et des tarifs pour répondre aux demandes de la clientèle de la G.I.E A.C.M Caraïbes. A défaut la G.I.E A.C.M Caraïbes se substituera à **Ingénierie Alimentaire Outremer** sans contrepartie financière afin de proposer une offre selon le cahier des charges du service commercial.

Le défraiement de fonctionnement de **Monsieur Pierre LOMBA représentant Ingénierie Alimentaire Outremer** est fixé à 1,5 % du montant H.T par contrat signé avec les clients.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité par 100 % des voix.

Deuxième Résolution :

La nomination du (de la) du président (e) du groupement :

Sur proposition du directeur Il a été décidé de nommer pour une période de 3 ans (trois ans) renouvelable en AG **Madame Angéla SERVA présidente du groupement.**

Elle se substituera au directeur du groupement en cas d'empêchement, de démission ou de décès en attente du prochain conseil d'administration. Elle dispose des mêmes pouvoir organisationnel, administratifs et financière que le directeur.

Le défraiement de fonctionnement de **Madame Angéla SERVA** sera pris en charge sur présentation de facture en rapport avec sa fonction au sein de la G.I.E.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité par 100 % des voix.

Troisième Résolution

La composition du bureau du groupement :

Sur proposition du Directeur du groupement, voici la composition du comité Directeur.

Handwritten signatures and initials in blue ink, including a large signature, "06", "BATM", "ASVT", "BSL", and "56".

- Madame Marie Hélène BORNE 1^{ère} vice-présidente,
- Monsieur Keeton CAMON 2^{ème} vice-président
- Monsieur Jérôme GEOFFROY Trésorier et contrôleur des comptes
- Monsieur Dimitri GLADONE Trésorier adjoint et contrôleur de gestion
- Monsieur Boris JEANNE – LOUISE secrétaire général
- Monsieur Johanny GELABALE secrétaire adjoint
-

Le défraiement de fonctionnement des membres du groupement seront pris en charge sur présentation de facture en rapport avec leur fonction au sein d la G.I.E.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité par 100 % des voix.

Quatrième Résolution

L'intégration, le fonctionnement et le défraiement des entreprises membres :

- 1) Il a été décidé d'établir une convention de partenariat pour une durée d'une année (1 ans) renouvelable par tacite reconduction avec les entreprises :

- 1) EI KCM FWI sirène : 948 929 989 représenté par Keeton, Aldo, Oswaldo CAMON
- 2) EI B JL PREST EVENT CARAIBES sirène (en cours) représenté par Boris, Aimé, Antony, JEANNE- LOUISE :

Une convention de partenariat sera élaborée par les entreprises sus-cités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité par 100 % des voix.

Cinquième résolution

Porteur d'affaire :

Chaque membre, partenaire et prestataire porteur d'affaire se verra accordé (2,00€ T.T.C) deux euros par convives à la clôture soit 12 jours avant.

Le défraiement se fera sur présentation de facture une fois la prestation exécutée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité par 100 % des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente déclare close la présente assemblée générale extraordinaire.

Fait à Abymes Le 08 janvier 2023

[Handwritten signatures and notes at the bottom of the page]

Handwritten notes: D6, B5L, B5M, ASV7, and a star symbol.